



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 23/06/2026

DELIBERATION n° CEVE – 2026 – 21 – EEDU- 003

relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés de l'École de Droit de Toulouse, la Faculté d'Administration et communication, et TSM (EEDU)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse, de la Faculté d'Administration et communication (EEDU), de l'École de Management de Toulouse (TSM) pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations modifiées 2026-2027

Masters

MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT SOCIAL PT Droit social de l'entreprise-2026-2027_V2
--

MCC-EEDU-FC-MASTER-MENTION-DROIT-PRIVE-PT-Droit des personnes et de la famille-M2_2026-2027

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT SOCIAL	
Parcours-type	Droit social de l'entreprise FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1: Français sauf les UE1, 2, 8 et 9 dispensées en Anglais. / M2: Français sauf les UE1et 2 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale d'une semaine dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétence.</p> <p>En Master2, Au cours de l'année universitaire, l'étudiant en formation initiale doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche <p>L'apprenant en reprise d'étude doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche, - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. 		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examinateur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT
MENTION	DROIT PRIVE

PARCOURS-TYPE **Droit des Personnes et de la Famille**

		<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stage

Autres modalités

Le Master 2 mention Droit privé, parcours Droit des personnes et de la famille en parcours de formation continue est réservé à des professionnels en exercice et se réalise sous la forme d'un parcours, comprenant trois diplômes d'université, complété par une évaluation dans le cadre du semestre 4.

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées :

UE1 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Enfance",

UE2 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Personnes vulnérables",

UE3 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Droit de l'Homme et de la famille".

UE4 : Le stagiaire doit présenter soit un grand oral, soit la soutenance d'un mémoire ou d'un projet tutoré dont le sujet a été au préalable validé par le responsable du diplôme.

Toute absence injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

Seconde chance

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20

Compensation

Les semestres sont compensables, mais chaque UE doit être validée isolément

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

MASTER 2		DROIT PRIVE							session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des Personnes et de la Famille							Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3				Oui	Non				
UE	S1	UE 1 : Diplôme d'Université "Enfance"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
UE	S1	UE 2 : Diplôme d'Université " Personnes vulnérables"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
UE	S1	UE 3 : Diplôme d'Université " Droits de l'Homme et de la famille"		17	17	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			report note DU
		Total semestre		51	51						
Semestre	S2	Semestre 4				Oui	Non				
UE	S2	UE 4		9	9	Oui	Non				
Matière	S2	Séminaires professionnels	10	/	/						pas d'évaluation
Matière	S2	au choix : Grand Oral ou projet-tutoré/mémoire		9	9	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	Projet		
		total semestre	10	9	9						
		TOTAL		60	60						